



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ÉPREUVES ANTICIPÉES du BACCALAURÉAT

NOTE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

Rectorat – DEC 1

Série d'inscription

Les candidats s'inscriront dans l'une des séries suivantes :

Séries baccalauréat général	Sigle	Séries baccalauréat technologique	Sigle
Economique et Social	ES	Hôtellerie	HOT
Littéraire	L	Sciences et technologies de la santé et du social	ST2S
Scientifique	S	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	STI2D
		Sciences et technologies du design et des arts appliqués	STD2A
		Sciences et technologies de laboratoire	STL
		Sciences et technologies du management et de la gestion	STMG

Liste des épreuves

Français et littérature (épreuves écrite et orale) : série L

Français (épreuves écrite et orale) : séries ES, S et toutes les séries technologiques

Histoire-Géographie (épreuve orale) : séries STD2A, STI2D et STL

Sciences (épreuve écrite) : séries ES et L

Travaux personnels encadrés (épreuve orale) : toutes séries générales (candidats scolaires uniquement)

Étude de gestion (épreuve orale) : série STMG

Activités interdisciplinaires (épreuve orale) : ST2S

Dates des épreuves

Les dates des épreuves écrites et orales seront précisées ultérieurement et diffusées sur le site de l'académie et dans la presse. Chaque candidat recevra une convocation individuelle.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation début juin devront prendre contact avec le bureau du baccalauréat au Rectorat (tél. : 05.55.11.41.57).

Calendrier et procédure d'inscription

Le registre d'inscription aux épreuves anticipées est ouvert du lundi 19 novembre au vendredi 7 décembre 2018. Les inscriptions s'effectuent uniquement sur internet à l'adresse suivante : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A22&domaine=EA>

L'inscription se fait en 3 étapes : - 1/ la création et l'activation d'un compte utilisateur : avant de procéder à l'inscription, le candidat doit créer un compte utilisateur (cliquer sur l'onglet « créer mon compte » en saisissant toutes les informations demandées à l'écran lors de la création du compte. Une fois le compte créé, le candidat doit valider son compte dans les 48 heures suivant sa création (cliquer sur le lien « activer mon compte » qui figure dans le courriel reçu), sinon les données seront perdues.

- 2/ l'inscription : pour procéder à son inscription, le candidat doit se connecter avec ses identifiants en cliquant sur l'onglet « mon compte » puis sur « me connecter » (saisir l'adresse électronique et le mot de passe spécifiés lors de la création du compte). Le candidat clique ensuite sur l'onglet « inscription » puis « m'inscrire » pour débiter l'inscription.

Il convient de sélectionner l'examen, la session et l'académie d'inscription. En validant son choix, un écran apparait avec plusieurs données.

Remarque : toutes les données saisies lors de la création du compte sont grisées et non modifiables. Pour chaque onglet (« identification », « informations candidatures », « qualification présentée », « épreuves », « récapitulatif », « n° inscription »), le candidat renseigne le cas échéant les rubriques obligatoires. Cliquer sur « suivant » pour continuer la saisie des informations et passer aux onglets suivants.

L'onglet « récapitulatif » affiche toute les informations saisies précédemment, ainsi que les épreuves auxquelles le candidat est inscrit selon sa catégorie et sa série, avant validation.

Cliquer sur le bouton « enregistrer » pour que la candidature soit prise en compte.

- 3/ La confirmation d'inscription : l'onglet « n° d'inscription » s'affiche ensuite. Le candidat doit éditer sa confirmation d'inscription en cliquant sur le bouton « visualiser /imprimer ». **Cette confirmation d'inscription est le document officiel attestant de l'inscription aux épreuves anticipées du candidat.**

Pour que votre inscription soit définitive, vous devez retourner votre confirmation d'inscription, avec ou sans correction, signée par vous et par votre représentant légal si vous êtes mineur (e), pour le 17 décembre au plus tard, à l'adresse suivante :

RECTORAT - bureau DEC 1 EA - 13 rue François Chénieux - 87 031 LIMOGES Cedex

NB : les candidats CNED scolaires (scolarisés au CNED en inscription réglementé) devront joindre à leur confirmation d'inscription un certificat de scolarité.

Epreuves de remplacement

Les candidats régulièrement inscrits à la session normale qui, pour cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves organisées au cours ou à la fin de l'année scolaire, peuvent être autorisés, sur leur demande écrite, à passer les épreuves de remplacement correspondantes. En cas d'empêchement justifié à l'une des deux épreuves anticipées de français organisées à la fin de l'année scolaire, la seule épreuve non subie fait l'objet d'une épreuve de remplacement.

Attention : La demande d'inscription aux épreuves de remplacement doit être faite dès que l'impossibilité de se présenter aux épreuves en juin est connue et au plus tard au dernier jour des épreuves orales.

N.B. : Épreuve orale de français

- Note de service 2011-141 du 3 octobre 2011 – BO spécial n°7 du 6 octobre 2011.

- Pour la constitution du descriptif des lectures, vous pouvez vous référer à l'adresse électronique suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46197/descriptif-des-lectures-et-activites.html>

Programmes de français

Séries générales : B.O spécial n°9 du 30 septembre 2010

Séries technologiques : B.O spécial n°3 du 17 mars 2011